35e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 4 ~~9470~~ 23 JANVIER 1913

L'AMI DU CLERGÉ

9471

Parait à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Psychologie de régicide : Ravaillac. — II. Dernier voyage de Ravaillac à Paris. — III. Le jour de l'assassinat : 14 mai 1610. — IV. Complices de Ravaillac ? — V. La folie de la mère de Charles-Quint. — VI. Vues sur l'espéranto. — VII. La prononciation du latin. — VIII. Les jeunes filles et le latin ; — primaires anticléricaux et syndicalistes ; — littérature et Grand Séminaire ; — décoration des églises ; — Bergson en Allemagne et en France.

I. — M. Merki, dans la volumineuse monographie qu'il vient de consacrer à la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, pose de nouveau, en ses derniers chapitres, la question du crime de Ravaillac : Ravaillac eut-il des complices ? et lesquels ? [1]

Deux chercheurs, MM. Jérôme et Jean Tharaud, avaient repris déjà, il y a quelques années *(Grande Revue*, 25 janvier 1908; *Revue de Hongrie*, déc. 1909 et janvier 1910), le problème de « la Tragédie de Ravaillac, » laissant de côté, eux, les questions de complicité pour ne s'attacher qu'au personnage lui-même, et d'ailleurs non sans émailler leur exposé d'un trop grand nombre d'inexactitudes.

François Ravaillac était d'Angoulême. Il y était né, vers 1578, d'un père qu'une suite de malchances et surtout l'ivrognerie et des mœurs déréglées avaient conduit à la ruine : mauvaise ascendance, qui se révèle aussi dans la carrière de son frère aîné, voleur, faussaire, assassin et finalement réfugié en Dauphiné, où une caverne, dans un champ dénommé Ravaillart, s'illustre de la gloire lugubre attachée à sa mémoire.

Il avait deux oncles chanoines d'Angoulême ; ils lui enseignent à lire et à écrire, puis le font entrer chez un conseiller au présidial d'Angoumois, à qui il va servir, pendant quelques années, de valet de chambre et de clerc. Après quoi, étant initié à la *pratique*, il s'en vient à Paris solliciter des procès, âgé de dix-huit ans environ.

Comment a-t-il vécu à Paris ? On ne sait. On lui connaît plusieurs logements. Mais il paraît bien que dès lors il avait des hallucinations, s'il faut en croire ce qu'il a dit lui-même aux archevêques d'Aix et d'Embrun le soir du jour où il venait de tuer le roi : — « Je m'attachais, leur dit-il, à la contemplation des secrets de la Providence Eternelle, dont j'avais eu de fréquentes révélations tant en dormant qu'en veillant. »

La *pratique* ne lui allant pas, le désir lui vient d'entrer chez les Feuillants. Il va trouver le prieur, le P. Marie-Magdeleine, lui donne connaissance des écrits où il a consigné ses visions, est admis à l'essai, puis, au bout de trois semaines, congédié. Il recourt alors au P. d'Aubigny, jésuite, et sollicite de lui un mot de protection pour qu'on veuille bien le recevoir de nouveau au monastère de la rue Saint Honoré, ne fût-ce qu'à titre de frère lai. Le jésuite lui répond qu'il a plutôt des imaginations que des visions, qu'il a le cerveau troublé, à en juger par sa mine, lui conseille de dire des chapelets et de prier Dieu.

Sur quoi il reprend le chemin de sa province. En souvenir de ses oncles, les chanoines de Saint-André d'Angoulême lui permettent d'ouvrir une petite école : il s'installe avec sa mère, femme douce et malheureuse, et se met à enseigner les prières à quatre-vingts enfants. On le payait en nature, chichement, paraît-il. Il fait des dettes, — pas grand'chose, mais enfin trop : on le jette en prison.

Pour une imagination comme celle-là, la prison ne pouvait pas être saine. Ravaillac y a des visions, et, dit-il, « comme des sentiments de feu, de soufre et d'encens. » A peine en est-il sorti, qu'un soir d'après la Noël, comme il priait mains jointes et pieds croisés sur sa paillasse, il sent sur sa bouche une chose qu'il ne peut discerner (car il est minuit); mais l'envie lui vient aussitôt de chanter le *Dixit Dominus*, puis le *Miserere* et le *De profundis* tout au long, et il lui semble qu'il a à la bouche une musique rendant un son pareil

[1] *La Marquise de Verneuil et la mort d'Henri IV*, d'après les Mémoires du temps et des documents manuscrits. par Charles Merki, in-8 de 397 p., avec portrait, 7 f. 50, Paris, Plon.

à celui des trompettes à la guerre. Le lendemain, il se lève avant le jour, fait sa méditation, s'assied devant le foyer, se passe un peigne par la tête, puis, pour ranimer le feu, approche un sarment de la braise et se met à souffler. — « Il vit alors incontinent aux deux costés de sa face, à destre et à senestre, à la lueur du feu qui sortait par le soufflement, des hosties, et, au-dessous de sa face, au droit de sa bouche, par le côté, un roulleau de la même grandeur que celle que lève le prestre à la célébration du service divin. »

Il a vingt-cinq ans environ, alors; il est de taille moyenne, bien fourni de membres, le teint et le poil tirant sur le roux foncé. Il agite déjà la pensée de tuer le roi, parce que le roi est protestant et favorise les protestants. Pendant cinq ou six ans, il se perd dans ses scrupules; il fait la casuistique du régicide; il argumente, seul avec ses imaginations. Il atteint ainsi sa trente-et-unième année.

Cette année-là, à la Pentecôte de 1609, il vient à Paris. Pour tuer le roi? Non, a-t-il dit à son procès : il voulait seulement l'avertir et l'induire à faire la guerre à ceux de la religion prétendue réformée.

Second voyage à la Noël, et toujours, à l'en croire, avec le même dessein. Il va, cette fois, chez M. d'Angoulême, puis chez le cardinal Duperron, dont les aumôniers l'éconduisent, puis chez la reine Margot (la première femme de Henri IV), où il trouve un écuyer qui lui fait réponse que pour parler au roi il faut être noble et honnête homme : — « Suis-je pas honnête homme? » demande-t-il. On le renvoie au grand Prévôt qui lui déclare que Sa Majesté est malade... Pourtant, deux jours après la Noël, il rencontre le roi dans son carrosse près du cimetière des Innocents : — « Sire, crie-t-il, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sacrée Vierge Marie, que je parle à vous! » Mais un garde le repousse de la baguette.

Quelques jours encore il erre dans Paris. On le voit mendier sur la route de Saint-Denis. On le retrouve aux Feuillants, puis chez les Jésuites, où, après la messe, il prie un frère convers de l'introduire auprès du P. d'Aubigny, à qui il raconte de nouveau ses visions : — « Otez tout cela de votre esprit, lui répond le Père; mangez de bons potages et retournez dans votre pays. » Le Père lui donne un sol; et Ravaillac s'en retourne en Angoumois.

Le dimanche suivant, il va aux Cordeliers et se confesse. Il dira plus tard qu'il s'est confessé, ce jour-là, d'avoir commis un homicide par intention : ce qui indiquerait qu'il avait bien, en venant à Paris, dessein de tuer le roi. Toujours est-il que la tentation disparaît un temps, — pour se réveiller au bout de quelques semaines, à Pâques de 1610, voici à quelle occasion : la veille de Pâques, chez un certain Belliard son parent, il entend dire que le nonce a menacé le roi d'excommunication s'il fait la guerre au Pape, à quoi le roi aurait riposté par de contre-menaces. « Ce qu'ayant ouï, dit Ravaillac, je résolus du coup de le tuer. »

Ce jour de Pâques 1610, il ne communie pas. Car, à qui se confesser? Un Cordelier comprendrait-il le caractère de sa mission? Peut-être chercherait il à l'en détourner? Peut-être violerait-il le secret de la confession?... Bref, Ravaillac, pour ne pas être tout à fait privé de la grâce pascale, se tient debout près de sa mère tandis qu'elle communie, puis quitte Angoulême, accompagné par les envolées des cloches de Pâques. — C'était le 4 avril.

II. — En huit jours il est à Paris, et descend à l'auberge des Trois-Croissants (faubourg Saint-Jacques). Beaucoup de soldats y venaient boire; on ne parlait que de la nouvelle guerre que le roi allait entreprendre contre la maison d'Autriche et qui mettrait le feu à l'Europe; on disait qu'elle ferait peut-être l'affaire des huguenots, qu'il faudrait peut-être marcher contre le Pape, mais que la faute en retomberait sur le roi... Et l'on parlait encore des débauches du roi, de sa passion pour la femme du prince de Condé, une enfant de seize ans... Tout cela agitait Ravaillac. Ce faubourg Saint-Jacques est décidément trop loin du cœur de Paris; il passe la Seine, et cherche un logis sur la rive droite; mais presque toutes les auberges y sont pleines. Près des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré (à la hauteur du nº 163 actuel), il entre dans un cabaret dit les Cinq-Croissants : là non plus il n'y a pas de place pour lui; mais tandis qu'il est planté là, au milieu de la salle, hébété, en homme qui ne sait où aller, il voit un couteau qui traîne ouvert sur la table, sorte de poinçon à manche blanc, lame effilée et tranchante... C'est un trait de lumière : la servante a le dos tourné, il prend le couteau et s'en va.

Voilà qui est singulier : cet homme est venu à Paris (et trois fois déjà) pour tuer le roi; et il n'avait sur lui aucune arme pour cela. C'est à croire qu'il attendait que Dieu lui-même lui fournît l'instrument de justice. Et, au fait, ce couteau ouvert, cette salle où personne ne prend garde à lui, n'est-ce pas la volonté divine qui se manifeste clairement?

Le manche du couteau est en mauvais état. Il le porte au frère de son hôtelier du faubourg Saint-Jacques, le fait emmancher de neuf, et finit par trouver logis non loin du Louvre, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Vincent, à l'hôtellerie des Trois-Pigeons (face à l'hôtel Gaillon, qui a été remplacé depuis par le portail de l'église St-Roch). Mais il n'y reste pas, et trois jours plus tard il retourne à la rive gauche, aux Trois-Croissants. Une quinzaine de jours environ, il rôde, tantôt autour du Louvre, toujours le couteau en poche, tantôt sortant de Paris, comme pour échapper à son obsession; mais l'obsession

ne le lâche pas, et s'il fait visite à Bourg-la-Reine à un Cordelier son compatriote, c'est pour lui demander si c'est péché que d'être tenté de tuer un tyran et s'il faut s'en confesser.

Un beau jour enfin, pris de doute sur sa mission, il décide de regagner Angoulême, et quitte Paris. On est aux premiers jours de mai ; la campagne est charmante. Mais ce maudit couteau qu'il sent dans sa poche, ne lui laisse point de repos. Alors, pour détruire la tentation et bien s'affirmer qu'il renonce à son dessein, comme il passait devant le jardin de Chanteloup, il tire le couteau de sa poche et en ébrèche la pointe de la longueur d'environ un pouce, sur le fer d'une charrette. Puis, le cœur soulagé, il poursuit sa route et atteint le faubourg d'Etampes. Là, sur le chemin désert, un *Ecce homo* se présente à lui : il se met à genoux. Que se passe-t il dans son âme ?... Quelle voix croit-il entendre ?... Il aiguise de nouveau la pointe de son couteau et rebrousse chemin vers Paris.

Paris était alors tout aux apprêts du couronnement de Marie de Médicis, qui devait avoir lieu en la basilique de Saint-Denis le jeudi 13 mai, fête de l'Ascension ; l'entrée solennelle de la reine en sa capitale était fixée au dimanche suivant, et le départ du roi pour l'armée, au lundi. Par toutes les rues où devait passer le cortège, ce n'étaient qu'arcs de triomphe, rochers artificiels, devises et inscriptions d'honneur, bref, comme dit L'Estoile, un million d'inventions et de richesses dignes de la capacité des habitants de Paris seulement.

Ravaillac regarde tout cela. Il voit, le 12 mai, la marche triomphale de Leurs Majestés se rendant à Saint-Denis pour le sacre du lendemain. Le 13 au soir, assez avant dans la nuit, Leurs Majestés rentrent au Louvre.

III. — Le lendemain, vendredi 14 mai, Ravaillac, entre six et sept heures du matin, quitte son logis du faubourg St-Jacques, va entendre la messe à l'église Saint-Benoît, déjeune, et se rend au Louvre, où il s'assied entre deux portes, attendant que le roi sorte.

Le roi, ce jour-là, était en dévotion, et fit de longues prières, puis s'en fut à la messe aux Feuillants. Ravaillac le suit, essaie de pénétrer au Louvre, n'y aboutit pas, et continue à rôder aux abords.

Dans l'après-midi, le roi, fatigué des fêtes de la veille, essaie de dormir, et ne trouve pas le sommeil. Il se met à la fenêtre, et portant la main à son front, s'écrie : — « Mon Dieu ! j'ai là dedans quelque chose qui me trouble fort... Je ne sais ce que j'ai ; je ne puis sortir d'ici. » Il était quatre heures. L'exempt de service lui dit : — « Sire, je vois Votre Majesté ennuyée et toute pensive ; il vaudrait mieux prendre un peu l'air ; cela la réjouirait. — Soit, répond le roi ; faites apprêter mon carrosse ; j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully qui est malade. »

Le roi monte en carrosse, prend place au fond, à gauche, avec M. d'Epernon à main droite ; auprès de lui, à la portière, M. de Montbazon et M. de La Force ; à la portière, du côté de M. d'Epernon, le maréchal de Lavardin et M. de Créqui ; au devant, le marquis de Mirebeau et M. de Liancourt, premier écuyer. Le véhicule avait été ouvert de chaque côté, les ridelles de cuir relevées, à cause du beau temps et parce que le roi voulait voir les préparatifs de son peuple pour la fête de la reine.

Arrivé Croix-du-Trahoir, on demande au roi quel chemin il veut prendre. Il dit que l'on ait à traverser les Innocents pour gagner l'Arsenal. Le carrosse ainsi sort de la rue St-Honoré et s'engage dans la rue de la Ferronnerie qui longe le cimetière, rue fort étroite à l'époque et que plus de cinquante ans auparavant Henri II avait donné déjà ordre d'élargir [1]. Des voitures l'encombraient, — on a même dit intentionnellement, — entre autres, un chariot de vin et un autre chargé de foin. Le carrosse royal est obligé de raser les boutiques des marchands de ferraille adossées au mur des Innocents, et enfin de s'arrêter près de la rue de la Lingerie, contre la boutique du « Cœur couronné d'une flèche. » Une partie des valets alors l'abandonne pour passer par le cimetière rejoindre au bout de la rue de la Ferronnerie ; deux seulement restent, mais l'un s'avance pour aider au dégagement de la rue, et l'autre se baisse pour renouer sa jarretière. Quelques gentilshommes qui arrivaient à cheval, se sont mis en arrière.

C'est l'instant que saisit Ravaillac. Lorsqu'il sut que le roi avait demandé son carrosse, il lui échappa de dire : « Je te tiens, tu es perdu. » Il suit l'équipage, et, dans l'embarras de la rue de la Ferronnerie, s'approche, monte sur une borne que la voiture touche presque, puis sur l'essieu de la roue d'arrière, et frappe brusquement.

Le roi, à ce moment, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon ; de l'autre, il s'appuyait sur d'Epernon qui lisait une lettre. Il s'écrie : « Ah ! je suis blessé ! » et Montbazon lui demandant : — « Qu'est-ce, Sire ? » il répond encore : — « Ce n'est rien ! ce n'est rien ! » mais les derniers mots, il les dit si bas qu'à peine on les put entendre : l'assassin avait donné un second coup de couteau qui venait de traverser le poumon et de couper l'artère ; il voulut frapper encore, mais n'atteignit que la manche de Montbazon. Le roi, du sang plein la bouche, avait joint les mains et était mort.

Or, chose étrange, aucun des seigneurs qui se trouvaient dans le carrosse — ils étaient cinq sans parler des deux qui se trouvaient sur le devant — ne voulut convenir qu'il avait vu frapper le roi. On l'avait frappé entre leurs bras, appuyé sur l'un et l'autre : d'Epernon ni Mont-

[1] Attendu que cette rue, disent les lettres patentes de Henri II, est « la croisée de la ville et le passage du roi pour aller de son château du Louvre à sa maison des Tournelles. » — Mais les Tournelles avaient été démolies après la mort de Henri II et les choses étaient restées en l'état.

bazon n'avaient rien vu. Ravaillac aurait pu jeter son couteau, s'en aller tranquillement, dit très bien L'Estoile, nul ne l'aurait inquiété : « Mais il se tenait là comme pour se faire voir et se glorifier de son crime. »

Il faillit lors être lynché, comme l'avait été vingt-et-un ans auparavant Jacques Clément, le meurtrier d'Henri III. Mais d'Epernon le fit arrêter, et enfermer à l'hôtel de Retz, d'où il fut transféré à la Conciergerie.

IV. — Treize jours après le crime (27 mai), Ravaillac fut exécuté. Le procès avait été sommaire. Peut-être les juges enquêteurs avaient-ils eu peur d'en apprendre trop long. On a prétendu même que l'accusé avait avoué « des choses si étranges que les juges, surpris et effrayés, jurèrent entre eux sur les saints Evangiles de ne jamais rien découvrir : ils brûlèrent même les dépositions et tout le procès-verbal au milieu de la chambre, et il n'en est resté que de légers soupçons. » — Brûlées ou non en 1610, les pièces du procès ont disparu, en tous cas, dans l'incendie de 1618 ; et l'on a prétendu aussi que cet incendie était l'œuvre des complices de l'assassin, qui voulaient anéantir toutes traces. — Il existe une déposition de Ravaillac ; mais, du moins dans la version qui nous en est parvenue, elle ne renferme que des bavardages.

Ravaillac, avant l'écartèlement final, fut soumis à des tortures effroyables. Il y fit preuve d'une insensibilité extraordinaire, demanda pardon à Dieu et aux hommes, mourut en sentiments chrétiens, mais persista, dans le supplice, à dire qu'il n'avait pas de complices, encore que son confesseur, docteur de Sorbonne, prétendît ne pouvoir lui donner l'absolution s'il ne révélait ses fauteurs et complices. — Cependant nous voyons qu'il lui a échappé deux mots qui impliqueraient un commencement d'aveu : « Celui qui a fait le coup (écrit Lalowe, diplomate des Pays-Bas, 16 mai 1610) demeure ferme à ne déceler celui ou ceux qui d'une manière ou de l'autre l'ont incité, disant qu'*il penserait plus faillir et pécher à le déclarer* que d'avoir tué le dit roi » : ceci a été écrit le surlendemain du crime. De plus, le jour du supplice, au moment même de l'écartèlement, un homme qui se trouvait là étant descendu de son cheval pour le mettre à la place d'un qui était recru afin de le mieux tirer, Ravaillac s'écria : — « *On m'a bien trompé quand on m'a voulu persuader* que le coup que je ferais serait bien reçu du peuple, puisqu'il fournit lui-même des chevaux pour me déchirer. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la croyance, on peut dire unanime, de l'époque fut que Ravaillac n'avait été qu'un instrument, qu'il y avait eu complot. Des avertissements de toute sorte étaient venus à Henri IV ; des lettres étaient arrivées de Cambrai, d'Anvers, d'autres villes des Flandres, où l'on parlait de la mort du roi trois jours, quatre jours, dix jours même avant l'événement. On avait prédit au roi qu'il mourrait « dans un carrosse. » On l'avait mis en garde même contre ce jour du 14 mai, lendemain du sacre de la reine... Il y avait des complots dans l'air [1]. Il est possible que Ravaillac n'ait pas eu besoin d'être suggestionné et que l'idée du crime ait germé et grandi d'elle-même dans sa pauvre cervelle; mais le contraire est beaucoup plus vraisemblable. Et à supposer que Ravaillac ait agi seul, pour son compte et de lui-même, cela n'empêcherait pas que la vie du roi n'ait été menacée par ailleurs : Ravaillac, en ce cas, serait simplement arrivé premier. Il y a notamment cette histoire des dix ou douze hommes armés (dont deux à cheval) qui, le jour et à l'heure même du crime, ont envahi la rue de la Ferronnerie et dont la présence là n'a jamais été expliquée...

D'où partaient ces complots ? Ici, en l'absence de données prouvées, l'imagination a pu se débrider. On y a vu la main des jésuites : cela ne pouvait manquer ; il y a toujours des jésuites et des curés partout ! — On y a vu la main de Marie de Médicis; et il est sûr que l'attitude de cette femme après la mort de son époux a scandalisé les contemporains et fait aller les langues. Le sacre de la veille avait comblé ses vœux et lui assurait l'autorité souveraine en cas de régence. On a même dit que Louis XIII plus tard aurait été au courant de cette complicité de sa mère dans le meurtre de son père... — On a accusé l'Espagne ; et l'Espagne certainement avait un intérêt vital à la disparition d'Henri IV. L'Espagne, depuis 1608, tramait un complot où étaient entrés le duc d'Epernon, Concini et peut-être le duc de Guise.— Faut-il rattacher à ce complot espagnol un autre complot dont la marquise de Verneuil aurait été l'âme ? Ce n'est pas improbable ; mais le complot même de Mme de Verneuil n'est pas irréfutablement établi.

Cette marquise de Verneuil, maîtresse d'Henri IV, était une des pires intrigantes du temps. Elle avait succédé, dans la faveur royale, à Gabrielle d'Estrées. On sait que celle-ci, maîtresse du roi depuis longtemps, avait été emportée subitement par une colique restée inexpliquée, dans la nuit du Vendredi au Samedi-Saint de 1599, au moment psychologique où Henri IV se préparait à l'épouser en bonne et due forme et à l'élever sur le trône de France. Le roi, à peu de temps de là, rencontre, au cours d'une halte au château de Malesherbes en Beauce, chez les d'Entragues, la petite Henriette d'Entragues. Et voilà le cœur royal en flambée. Mais d'Entragues le père (qui a épousé une ex-maîtresse de Charles IX) s'y connaît en roueries, et sa fille aussi : on agrée bien le roi, mais il y faut le prix, et non seulement le

[1] Le régicide, à cette terrible époque encore tout imprégnée du sang des guerres de religion, ne semble pas avoir inspiré une extrême horreur. Les registres du Parlement ne mentionnent pas moins de vingt arrêts pour crime de régicide pendant les seize années du règne de Henri IV. — Voir Merki, p. 285-289.

prix en espèces sonnantes, — un versement préalable de cent mille écus, — mais une promesse de mariage dûment signée. Le roi signe; Sully déchire le contrat. Henri IV épouse Marie de Médicis (1600); mais la petite d'Entragues, érigée marquise de Verneuil, s'installe à la cour, quasi sur le même rang que la reine. Mais tout de même elle n'était pas reine. Faut-il croire que le dépit qu'elle en éprouva, le dépit qu'elle éprouvera surtout de voir Henri IV en 1609 s'éprendre de la jeune princesse de Condé, aurait été suffisant à l'engager dans des voies de complot? Peut-être; surtout si ce dépit s'avivait de l'espoir de satisfaire enfin des ambitions frustrées, comme on va voir.

En effet, à la fin de l'année 1614, une dénonciation en règle fut portée au Parlement: le meurtre du roi, disait on, avait été comploté dans le logis de Mlle du Tillet, maîtresse du duc d'Epernon, par le duc et par Mme de Verneuil : à la faveur des troubles qui étaient à prévoir, le duc de Guise s'emparerait de la régence et épouserait Mme de Verneuil, dont le fils serait roi, tandis que d'Epernon (l'ex-mignon de Henri III) serait connétable.

L'auteur de cette dénonciation n'était rien de très recommandable : c'était une fille galante, Jacqueline Le Voyer, dite de Coman, ou de Coetman, ou d'Escoman, mariée à un Isaac de Varenne. Mais elle était fort bien postée pour savoir beaucoup de choses, étant au service de la marquise de Verneuil depuis plusieurs années, de plus, clairvoyante et dévouée au roi. Elle surprit des bribes de conversation, jusque dans les églises où le duc donnait des rendez-vous à la marquise. Elle vit Ravaillac à deux reprises, lors du voyage que celui-ci fit à Paris dans l'été de 1609; elle fut au courant de ses pervers desseins. Elle essaya de faire connaître ce qu'elle savait, et ne fut pas bien prise au sérieux. Elle fut en aviser le P. Cotton, confesseur du roi; en l'absence du P. Cotton, elle fut reçue par le procureur, qui la paya de bonnes paroles et lui dit d'aller prier Dieu : — « Vous me prenez, je le vois, pour une folle, s'écria la d'Escoman; mais si vous laissez tuer le roi, malheur à vous!... J'irai s'il le faut à pied jusqu'à Fontainebleau et je vous accuserai... » — Sur ce, elle devint mère. Son mari, pour bonne cause sans doute, n'ayant pas reconnu l'enfant, elle s'en fut, faute d'argent, l'exposer sur le Pont-Neuf; et comme elle était sans doute très surveillée, elle fut prise sur le fait, et expédiée au Châtelet. — Quand elle sortit de prison, le roi était mort.

N'ayant pu empêcher le crime, elle voulut du moins faire condamner les coupables. Elle s'en fut trouver la reine Margot, qui la connaissait, et lui fit la dénonciation sus-mentionnée, avec reconstitution de toutes les scènes et péripéties du complot. L'affaire fut déférée au Parlement, traîna en longueur : finalement les grands seigneurs inculpés furent juridiquement absous, et la d'Escoman condamnée à finir ses jours aux Filles Repenties : — « Si on ne l'a pas condamnée à mort, écrit l'ambassadeur de Venise, c'est qu'on la tenait pour folle, et par crainte d'une sédition populaire[1]. »

Nous n'avons fait que signaler rapidement cette affaire. On en pourra suivre les détails dans le livre de M. Merki. Pour cette période de nos guerres de religion, M. Merki est un historien admirablement informé et neuf. Nous avons rendu un hommage chaleureux *(Ami* 1909, p. 1028-1030) à son *Coligny*, qui est une exécution de main de maître du traître huguenot. On pourra même trouver ici que sa haine des huguenots, le sentiment profond qu'il a du mal qu'ils ont fait à la France, l'induit à une sévérité excessive vis-à-vis de Henri IV : il croit à peine à la sincérité de la conversion du Béarnais, qui est indubitable pourtant. Le plus gros défaut de cette monographie de la marquise de Verneuil, c'est que M. Merki y parle vraiment trop le langage du temps : il y a des mots qui probablement étaient, en 1600, du langage courant, mais qu'aujourd'hui on n'est plus habitué à transcrire tout au long, même quand ce sont des citations de prédicateurs. M. Merki, dans ce livre, nous apprend beaucoup de choses, qui étaient bonnes à dire et qui pour l'histoire sont bonnes à retenir : nous eussions aimé qu'il nous les dît toujours en une prose fleurant moins fortement son XVIe siècle.

V. — Autre problème historique qui vient d'être repris *(Revue générale*, Bruxelles, février et mars 1912) par un médecin, M. le professeur Masoin, de Louvain : la question de la folie de la mère de Charles-Quint.

La mère de Charles-Quint, Jeanne de Castille, dite la Folle, fut-elle réellement aliénée?

Problème qui, à l'énoncé, peut sembler un fait divers de l'histoire, mais qui, par suite des manœuvres d'adversaires, se trouve intéresser l'apologétique.

Voici le fait. Jeanne de Castille, né en 1479, fille de la grande Isabelle, épouse, à dix-sept ans, de Philippe le Beau, mère de quatre reines et de deux empereurs, douée d'une santé vigoureuse et d'une intelligence très ornée, se laisse ronger par la jalousie et manifeste une humeur bizarre et farouche dont la Belgique et l'Espagne subissent les éclats. Après dix ans de mariage, elle perd (1506) son époux; et ce deuil marque pour elle le commencement de telles extravagances que le roi son père (Ferdinand le Catholique) croit devoir la reléguer au château de Tordesillas, près Valladolid

[1] Neuf conseillers s'étaient prononcés pour la mort, contre neuf pour la prison. Aux Filles Repenties, elle était enfermée « comme une bête fauve, » mais elle ne se rétracta jamais :

« Je prierai Dieu, dit-elle dans le Mémoire justificatif qu'elle écrivit, qu'il lui plaise de mettre au cœur de tous les Français, justice être faite des complices et auteurs de ce parricide Je le prierai toute ma vie en ce lieu où je sui misérable, contente et résolue pour la vérité. »

(1509) : c'est lui-même qui l'y conduit avec la dépouille inanimée dont elle est inséparable et que depuis trois ans elle promène la nuit sur les routes d'Espagne. La malheureuse, enfermée dans ce manoir, n'en sortira plus vivante : elle y passera près d'un demi-siècle, dans un isolement complet et mystérieux, jusqu'au jour de sa mort, le Vendredi-Saint 12 avril 1555.

Etait-elle réellement folle ?

On l'a cru jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle. A cette époque, en 1868, un érudit prussien, Bergenroth, exilé de son pays à la suite des troubles de 1848 et autorisé à explorer les Archives espagnoles de Simancas, prétend y découvrir la preuve que Jeanne n'a été folle qu'à la fin de sa vie et qu'elle ne l'est devenue que grâce aux mauvais traitements dont on l'a accablée.

A la nouvelle de cette découverte sensationnelle, grand émoi dans le monde de la critique : un crime de plus à porter au compte de l'Espagne catholique, de Ferdinand le Catholique, de Charles-Quint, de l'Inquisition, des moines, du fanatisme ! Et l'on ajoute que, si l'Espagne s'est ainsi acharnée contre la reine Jeanne, c'est parce que celle-ci avait témoigné de tendances sympathiques à la Réforme : on oublie seulement que Luther n'a commencé à s'agiter qu'à la fin de 1517 (affichage des thèses de Wittenberg la veille de la Toussaint) et que Jeanne était enfermée, isolée, depuis 1509.

Laissons cette insinuation qui ferait d'elle une quasi-martyre de la foi protestante. Aussi bien ne parle-t-on plus de cela aujourd'hui[1]. — Mais ce qui est remis en question, c'est de savoir si vraiment Jeanne était folle quand on l'interna, ou si elle ne l'est devenue que par suite de son internement.

Il faut admirer l'intrépidité de la critique d'aujourd'hui à délivrer à cette personne un certificat de santé intellectuelle et morale. Cela, aucun médecin ne le risquerait. S'il est facile parfois d'affirmer sans erreur possible l'aberration mentale, par contre rien n'est plus dangereux et trompeur qu'un certificat de non-aliénation. Pour le délivrer, il faut tenir le sujet en observation pendant des jours, des semaines, des mois ; et certains praticiens estiment même qu'il n'en faut jamais délivrer de façon absolue : « Nos asiles d'aliénés, dit M. Masoin, sont peuplés de malheureux dont la folie est latente, dont la conversation est intelligente, dont la tenue est correcte, dont les apparences tromperont sûrement celui qui n'est pas initié aux secrets de notre science spéciale ou qui les examinerait à la légère. »

[1] Spécimen de la « conscience » avec laquelle Bergenroth a manipulé ses documents. Il a accusé le marquis de Denia (gouverneur du château de Tordesillas) d'avoir, Jeanne étant malade, refusé de faire venir un médecin pour la soigner. Or, voici ce qu'on lit dans le texte sur lequel il s'est fondé, et qui n'est autre qu'une lettre de Denia à Charles-Quint (1519) : — « Son Altesse (Jeanne), il y a dix jours, eut une grande fièvre accompagnée de froid : elle voulut appeler le médecin, mais *comme la fièvre la quitta, elle ne l'appela point.* »

Il faut admirer aussi l'intrépidité de ces critiques à admettre sans hésiter une conspiration persistante qui réunit le père, la mère et tous les enfants, pour aboutir à tenir séquestrée comme folle pendant près d'un demi-siècle une femme qui ne l'est pas et qui est leur fille et leur mère, pour lui infliger un traitement dont il n'était pas difficile de prévoir qu'il devait déterminer la folie !... On a prétendu que Charles-Quint ne fit visite qu'une fois à sa mère recluse à Tordesillas. Or, un érudit belge, Gachard, prouve qu'il l'alla voir dix fois au moins, passant même, lui si actif et si surchargé d'affaires partout, un mois entier auprès d'elle (du 3 octobre au 4 novembre 1524) : — « Ces faits (de visites répétées) ne peuvent pas être contestés, dit Gachard : ils sont consignés dans les comptes mêmes de la maison de Charles-Quint. »

Or, ce n'est pas seulement la famille royale tout entière qui eût dû ainsi entrer dans le complot ourdi contre Jeanne, — mais c'est la nation de Castille elle-même. Les Cortès eurent en effet à se prononcer sur le cas. A la mort d'Isabelle la Catholique (1504), c'était sa fille Jeanne qui régulièrement devait ceindre la couronne de Castille : or Isabelle, par testament, la déclarait incapable et transmettait la régence à son époux le roi Ferdinand d'Aragon, en attendant la majorité de leur petit-fils, le futur Charles-Quint. Les Cortès devaient ratifier ce testament : on leur fit jurer le secret sur la communication qui allait leur être faite, et on leur donna lecture d'un document qui ne laissait aucun doute sur ce qu'on appelait « l'empêchement » de la reine (Jeanne) : c'était un exposé, signé de Philippe le Beau lui-même, adressé aux princes catholiques et concluant, sinon à la folie, du moins à un état qui en approchait : il en résultait, en tous cas, que la fille de Ferdinand et d'Isabelle était incapable de gouverner. — Ceci se passait en 1504, cinq ans avant l'internement de la malheureuse.

Ce n'est pas seulement enfin le peuple de Castille, c'est toute l'Europe qu'il faudrait supposer complice de cet attentat, si attentat il y eut. Et loin que l'Europe fût complice, il y avait au contraire, par le monde, quantité de gens qui avaient intérêt à ce que Jeanne fût reconnue capable de gouverner et que dès lors Charles-Quint fût dépossédé du trône de Castille. — Il y avait d'abord les révoltés des Pays-Bas, qui ne manquèrent pas en effet de répandre le bruit que dona Juana jouissait d'un entier jugement et que Charles-Quint n'était pas leur souverain légitime : mais ils n'étaient pas très convaincus de leurs dires, car ils ordonnèrent des processions solennelles et des prières et appelèrent à Tordesillas les médecins les plus fameux pour le rétablissement de la santé de la reine ; ils y mandèrent même des prêtres pour l'exorciser ! — Il y avait surtout les princes européens, qui s'enquirent de la chose, puisque nous avons des lettres des ambassadeurs d'Angleterre (1516) et de Venise (1517-1521) qui certifient à leurs

souverains que Jeanne est bien folle. — A l'encontre, nous ne trouvons qu'un témoignage, qui de prime abord semble de la plus haute importance : c'est celui du cardinal Adrien d'Utrecht, évêque de Tortose et vice-roi d'Espagne (bientôt pape sous le nom d'Adrien VI), qui écrit à Charles-Quint lui-même (4 septembre 1520) que « presque tous les officiers et serviteurs de la reine (Jeanne) déclarent que S. M. a été traitée avec injustice... elle a été constamment aussi raisonnable et présente d'esprit qu'elle l'était dans les premiers temps de son mariage, » ce qui entraîne pour conséquence que « Votre Altesse (Charles-Quint) a usurpé le trône royal. » Voilà qui est très fort, — qui serait très fort si le cardinal Adrien lui-même, à peu de distance de là, n'avait reconnu avoir été trompé et que c'était là un bruit qui ne méritait que « mépris. »

Le premier témoignage médical que nous ayons sur l'état mental de Jeanne, remonte à l'année 1503. La reine Isabelle sa mère était gravement malade ; et les médecins (docteurs Soto et Julian, et le docteur de la reine), dans un rapport adressé au roi Ferdinand, rendent compte aussi de l'état de Jeanne, dont la présence est très pénible à la reine et ne peut qu'aggraver le mal (20 juin 1503) :

Veuillez croire, Votre Altesse, qu'il y a très grand danger pour la santé de la Reine notre souveraine (Isabelle) d'avoir la vie qu'elle a avec madame la princesse Jeanne, que chaque jour nous craignons cet accident-là (fièvre, sueurs, etc.) et plût à Dieu faire mieux que nous le craignons.

Et Votre Altesse ne doit pas s'étonner de cela ; car l'état de la princesse (Jeanne) est tel que, non seulement il doit donner beaucoup de peine à toute personne qui la touche de si près, mais à n'importe qui, en fût-il éloigné ; car elle dort mal, mange peu, parfois rien du tout, est très triste et bien maigre. Quelquefois elle ne veut pas parler : de sorte que, dans ceci comme dans quelques actions qui la montrent être *transportée*, sa maladie progresse rapidement. On a l'habitude de faire cette cure avec douceur affectueuse et insistances ou par la crainte. Elle ne reçoit ni les insistances ni la persuasion ; au contraire, elle ne veut rien accepter, puisque par la force elle montre tant d'égarement et quelquefois tant de peine pour la moindre violence qu'on lui fait, qu'il est très pénible de l'essayer, et même je ne crois pas que personne veuille le faire ni l'oser ; de sorte que les travaux et les soins si grands dont Votre Altesse a l'habitude de s'occuper, tout ceci est à la charge de la Reine notre souveraine. Il nous a paru qu'il était raisonnable de faire entièrement un compte rendu de ceci à Votre Altesse, afin que en tout vous portiez conseil et remède, comme votre Royale prudence le fait espérer.

On reconnaît dans ce diagnostic les symptômes du mal que les médecins modernes appellent *aboulie*. De même, trois et quatre ans plus tard (1506 et 1507) : « Tout son mal était omission de parler et d'agir », dit Pierre Abarca ; et Pierre Martyr d'Anghera : « Personne ne vous paraîtra plus sage que cette femme, si vous pouvez entendre ses réponses improvisées... Chez elle, le jugement et la mémoire ont gardé leur puissance. Le pouvoir de se déterminer lui manque : elle a horreur de l'action. »

Déjà lors d'une visite à la Cour de France, en janvier 1502, elle avait provoqué un incident malheureux. Son mari et elle devaient rendre à Louis XII l'hommage féodal pour le comté de Flandre ; et tout était réglé pour la cérémonie quand Jeanne, sans donner de raison, refusa de s'associer à l'hommage. Vainement lui fit-on remarquer combien son abstention serait blessante, et pour le roi de France dont elle méconnaissait le droit, et pour son mari qu'elle paraissait désavouer. Rien ne la fléchit, et il fallut passer outre. Louis XII eut le bon goût de ne pas insister ; mais on n'en fut pas moins surpris d'un procédé aussi inouï.

Incident de même nature en 1506, au cours d'une visite à la Cour d'Angleterre, à Windsor : Philippe son époux, arrivé le premier, est reçu avec les démonstrations les plus cordiales ; Jeanne survient quelques jours après, et stupéfie tout le monde par ses caprices et son humeur lugubre. Vainement sa sœur Catherine, mariée à l'héritier du trône (le futur Henri VIII), lui prodigue les témoignages de tendresse et de sollicitude : rien ne la peut distraire de son morne accablement, et elle se retire brusquement à Falmouth, n'aimant, disent les correspondances contemporaines, que les appartements les plus sombres et la solitude.

Son mari meurt en 1506. Lui vivant, elle était horriblement jalouse. Lui mort, le mal ne fait qu'empirer. Trois ans durant (jusqu'à son internement), elle traîne à sa suite le corps du défunt, faisant ouvrir chaque jour la bière pour lui baiser les pieds. Elle ne veut pas qu'aucune femme entre dans les églises où elle a déposé ce cercueil. Elle néglige tous soins de propreté, et casse des terrines sur la tête de ses servantes. Elle n'est pas régente ; mais quand le roi son père, qui est régent de Castille, s'absente, elle entremêle ses manifestations funèbres de velléités politiques incohérentes ; elle trouble le Conseil (où préside le cardinal Ximénès) par des caprices inattendus, selon les suggestions confuses de son esprit déséquilibré ou les intrigues de son entourage : un jour elle veut remplacer par des Flamands tous ses anciens serviteurs ; le lendemain, au contraire, elle prétend révoquer en bloc tous les actes de son mari ; elle refuse à Ximénès toute signature ; etc.

En résumé, d'après M. Masoin, elle était atteinte de folie neurasthénique, incapable de se diriger elle-même et *a fortiori* de gouverner un peuple. Sa famille fit pour elle ce qui devait être fait, en la tenant recluse dans un château.

A l'origine de cette folie, qu'y avait-il ?

Peut-être un peu d'hérédité : son aïeule du côté maternel, la reine Jeanne de Portugal avait, elle aussi, perdu la raison à la mort de son mari et vécut quarante-deux ans sans la récupérer. — Et sa mère, la grande Isabelle, avec toute son intelligence supérieure, fut, en mariage, d'une jalousie ridicule, extrême : sur son lit de mort, elle fit jurer à son époux de ne point se remarier (promesse bientôt violée). Ce n'est pas là encore la folie ; mais c'en peut devenir le principe.

Et précisément c'est la jalousie qui semble avoir affolé cette pauvre Jeanne. Elle avait toute les raisons d'être jalouse : son mari, aussi volage que brutal, était tout à ses maîtresses ou autres « lieux dissoluz » dont parle le chroniqueur. Mais elle y perdait toute mesure. Quand elle était, à la Cour, témoin de ses intrigues adultères, c'étaient, de sa part, des débordements insensés : elle se démenait « comme une lionne africaine, » selon l'expression pittoresque d'un contemporain. Et si elle était éloignée de son mari, elle en Espagne, Philippe en Belgique, c'était pis encore, toute une germination de soupçons qui n'étaient que trop justifiés : — « Il ne fut (à mes écarts) d'autre cause que la jalousie, » écrit-elle (de Bruxelles, 3 mai 1505).

Dira-t-on que la jalousie ne suffirait pas à déterminer la folie si elle ne tombait sur un terrain déjà préparé par des prédispositions morbides? Peut-être. C'est l'opinion de plusieurs médecins, notamment de l'aliéniste Féré, dont on sait l'axiome : « Pour devenir fou d'amour, il faut avoir un amour de fou. »

Toujours est-il que la mort de l'infidèle époux, loin de guérir la jalousie de la veuve, ne fait que la pousser au paroxysme. C'est alors que l'on voit la malheureuse s'emparer du cercueil du défunt, le traîner après elle à travers l'Espagne, ne le laisser déposer que dans des couvents d'hommes (et jamais dans des couvents de femmes), le faire veiller toujours par des gens armés, avec consigne d'en écarter toute femme; etc.

VI. — M. Jean Bidegain, qui fut franc-maçon et qui a joué le rôle décisif que l'on sait dans la découverte du système-fiches du général André, étudie la question de l'espéranto (*Revue internationale des sociétés secrètes,* 15 oct. 1912. Revue mensuelle, fondée en 1912, avec ces deux devises : *Quis ut Deus ?* et : *Dieu premier servi.* Bureaux à Paris, place et square De Laborde, 10; dépôts, pour la France, à Paris, libr. des Saints-Pères; pour l'Amérique, B. Herder, à St-Louis; 20 fr. par an).

« Les langues internationales artificielles, et particulièrement l'Espéranto, ne sont-elles pas d'origine maçonnique? »

Ce que l'on ne peut pas nier, c'est que la Franc-Maçonnerie sent le besoin d'une langue auxiliaire internationale pour pouvoir « étendre à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les francs-maçons sur toute la surface du Globe. » (§ 1 de l'article 2 de la Constitution du G.·. O.·. de France).

Idée que le juif .·. Bollack développait ainsi dans *L'Acacia* (livraison d'avril 1903), la plus autorisée et la plus lue des publications maçonniques latines :

Si la Franc-Maçonnerie a véritablement pour but l'amélioration de l'état social de l'humanité, il semble incontestable que le premier devoir de tout maçon soit de rechercher s'il est possible de fournir à la civilisation un mode pratique d'*intercompréhension,* sans lequel l'évolution humaine ne saurait s'effectuer prochainement.

Donner aux hommes la faculté de se comprendre tous d'une unique manière, c'est leur mettre en main le véritable outil qui servira à l'édification du Temple de la Fraternité.

Le courant de solidarité irrésistible qui emporte toutes les nations l'une vers l'autre *(sic)* exige un instrument de compréhension nous apportant le pouvoir de communiquer directement nos idées à tous nos co-humains sans passer par l'intermédiaire funeste de traducteurs ou d'interprètes.

Que sont nos signes maçonniques et nos mots de reconnaissance, sinon *les premiers vestiges d'un langage international,* les balbutiements d'hommes *qui, se souciant peu des frontières conventionnelles,* veulent être reconnus par les étrangers, frères de leurs pensées ?

Et, si ces signes et ces mots se multipliaient assez nombreux pour qu'aucun citoyen de la terre ne soit un étranger en aucun pays, cette universelle harmonie serait la consécration des principes de la Franc-Maçonnerie...

Il y a là le plus bel effort du génie de notre espèce : la foi en la création d'un idiome logique rationnel, clef de voûte du Temple de la Concorde, où viendra se reposer l'Humanité lasse des luttes fratricides.

La Franc-Maçonnerie, avant-garde de la civilisation en marche sur la route du progrès, doit apporter son puissant concours à cette œuvre de solidarité humaine.

Que toutes les Loges étudient cette question; qu'en tous pays elles adhèrent en masse à la « Délégation pour l'adoption d'un langage auxiliaire international ; » qu'elles répandent partout la bonne nouvelle de l'Homme affranchi de cette humiliante contrainte d'être rivé en quelque lieu de sa terrestre habitation, par suite de son incompréhension du langage des autres « terriens. »

Que dans les Suprêmes Conseils et dans tous les Convents ce problème soit agité avant tout autre ; de sa réalisation dépend la prompte amélioration du sort de notre pauvre humanité.

Voilà pour le projet d'une langue internationale, en général. Nous venons maintenant à l'Espéranto.

Le 5 avril 1905, avait lieu, au théâtre de Boulogne-sur-Mer, le premier Congrès espérantiste.

Le 8 août suivant, le groupe *Espéranto Framasona,* de Boulogne-sur-Mer, envoyait à toutes les Loges une circulaire qui se terminait ainsi :

DÉCLARATION
ESPERANTO FRAMASONA

a pour but non de fonder un rite nouveau, mais :

1° De grouper les francs-maçons espérantistes de pays différents.

2° De gagner les Espérantistes à la franc-maçonnerie et réciproquement les francs-maçons à l'Espéranto.

3° De faire disparaître les malentendus et les préjugés entre les FF.·. des nations et des rites différents, grâce à la connaissance de la langue auxiliaire Espéranto.

Six semaines après, à l'Assemblée Générale du G.·. O.·. de France réunie rue Cadet (22 sept.), le vœu suivant était présenté :

Que la Maçonnerie, qui est universelle, s'entende avec les maçonneries étrangères pour nommer une Commission internationale chargée d'élaborer un projet de Langue universelle répondant aux besoins de l'hu-

manité, ou qu'elle étudie les langues déjà existantes et fasse choix de l'une d'entre elles, s'il est prouvé qu'il en existe une remplissant les conditions requises.

Aussitôt se lève un personnage fameux, le F.·. Emile Lemaître, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., Conseiller général du Pas-de-Calais, directeur du journal *Le Boulonnais*, auteur de cette immonde *Semaine de France* créée pour munir la presse rouge de copie sur des « scandales cléricaux » imaginaires.

Le F.·. Lemaître, après la lecture du vœu que l'on vient de lire, se lève, fait du Congrès espérantiste de Boulogne un éloge hyperbolique, et ajoute :

Il est arrivé, mes FF.·., que ce Congrès, après s'être réuni en tant qu'espérantistes, a vu ses membres se diviser en tant qu'affinités, et un beau jour une petite affiche a été apposée dans un couloir du local du Congrès invitant tous les catholiques espérantistes à se grouper et à se fédérer internationalement. — Immédiatement a suivi une autre petite affiche invitant tous les Francs-Maçons à se réunir et à se grouper internationalement. Ces FF.·. sont venus trouver le Vén.·. de la L.·. l'*Amitié*, O.·. de Boulogne (c'était l'orateur lui-même), pour lui demander d'assister à leurs délibérations. En dehors des formes maçonniques, des Allemands, des Anglais, des Canadiens, des Espagnols, des Italiens, ont formé un groupe international espérantiste. Ils ont nommé pour président un F.·. de Vesoul, je crois, et ils ont émis le vœu que la Franc-Maçonnerie veuille bien s'intéresser à la question de l'espéranto et l'étudier.

Le rapporteur du vœu, à cette Assemblée Générale de septembre 1905, se rallie à la proposition du F.·. Lemaître; et les 400 membres du Convent, assemblée souveraine de la Maçonnerie du Rite français, recommandent l'Espéranto au *Bureau international de Relations Maçonniques*.

En conséquence de quoi l'*Acacia* du 10 janvier 1906 recommande chaleureusement à ses lecteurs l'adoption de l'Espéranto comme langue internationale.

Et la recommandation est efficace. Dès octobre 1907, ce même *Acacia* signale une Loge temporaire tenue à Cambridge par Maçons français et Maçons anglais : — « Cette fois, les Maçons anglais n'ont pas demandé aux Français s'ils croient en Dieu; ils les ont admis quand même sur leurs colonnes, *et tous ont communié dans l'internationalisme. On n'a parlé qu'Espéranto.* » — En juillet-septembre 1911, le *Bulletin* du *Bureau international* susmentionné contient un article en Espéranto. — En 1911, nouvelle manifestation au G.·. O.·. en faveur de l'Espéranto; les espérantistes pourront former « une sorte de nation nouvelle liée par la communauté d'une langue »; vœu pour que la Convention des Etats règle « souverainement le différend » entre l'Espéranto et l'Ido. — Même son de cloche dans les feuilles maçonniques de l'étranger : le journal *Der Herold*, de Berlin (nos 23 et 29, juillet et août 1912) écrit : « Nous avions déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de parler de l'espéranto. *Cette langue universelle de la franc-maçonnerie* fait des progrès grâce à la propagande de la Société internationale dite *Espéranto Framasona.* » — Dans le catalogue de la librairie anticléricale de l'ex-abbé Charbonnel, où ne figurent que des livres anticléricaux, on ne trouve qu'une seule publication dont le titre ne soit pas d'apparence anticléricale : c'est le *Premier manuel de la langue auxiliaire Espéranto.* — Le XIIe Congrès de la C. G. T. (séance du 21 septembre 1912, matin) « invite les travailleurs et surtout les militants à apprendre et à propager cet indispensable idiome qui rend et qui est appelé à rendre de très grands services à tout le prolétariat mondial, qui arrivera plus vite au but que tous nous poursuivons pour la disparition des frontières qui nous séparent. » — Etc., etc.

Quand l'espéranto ne parle pas maçonnique, mais se contente de parler la langue qu'il est, dans ses congrès à lui, que dit-il? Voici quelques citations :

Ici nous nous considérons tous comme des membres d'une nation unique, d'une même famille, et, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous nous comportons les uns envers les autres, nous qui appartenons aux peuples les plus divers, non pas comme des étrangers, non pas comme des rivaux, mais comme des frères qui se comprennent... Ce ne sont pas des Français qui se trouvent réunis avec des Anglais, ni des Russes avec des Polonais, mais des hommes avec des hommes. *(Paroles du Dr Zamenhof, fondateur de l'Espéranto et israélite lui-même, au Congrès espérantiste de Boulogne*, 1905).

A plus d'une reprise, j'ai remarqué des groupes joyeux formés de prêtres et de libres penseurs, de socialistes et d'officiers. Tous ces gens causaient gentiment entre eux, comme s'ils s'étaient rappelé subitement qu'*avant* d'être des prêtres, des socialistes ou des militaires, ils étaient des hommes. *(Article de M. René de Saussure sur le Congrès espérantiste de Genève,* Figaro *du 20 octobre 1906).*

Moi qui voudrais convertir à l'Espéranto mes frères et mes sœurs théosophes, je ne me flatte pas de l'espoir d'intéresser à la théosophie tous les Espérantistes. Je dois constater cependant que leur idéal se rapproche du nôtre et que la majorité d'entre eux souscriraient sûrement au premier but de notre société, lequel consiste à former le noyau d'une fraternité de l'humanité, sans distinction de sexes, de races, de rangs ou de croyances. *(Rapport de M. Bachrach à l'Assemblée générale de la Société française de Théosophie*, 1908).

Tout cela sent fortement l'internationalisme, le cosmopolitisme, la république universelle que n'a cessé de prêcher la Contre-Eglise, dès le début, dès les « Constitutions des Francs-Maçons » parues à Londres en 1723 [1].

En regard, placez les paroles de Benoît XIV condamnant en 1751 (Bulle *Providas)* la Maçonnerie et formulant, entre autres motifs, celui-ci :

Dans les sociétés et les conventicules de cette sorte, des hommes de toute religion et de toute secte s'asso-

[1] Les occultistes de tout acabit, eux aussi, font appel à l'espéranto. Voir *Revue Spirite* de septembre 1912 ; — le *Fraterniste* du 17 oct. 1912 (on y commence un cours d'espéranto pour permettre aux lecteurs de suivre les chroniques psychiques qui vont être publiées en cette langue) ; — le *Théosophe* du 16 oct. 1912 (on nous dit avec quelle sympathie l'idéal et la doctrine théosophique ont été accueillis au Congrès espérantiste de Cracovie, août 1912) ; — une nouvelle revue psychique en espéranto paraît à partir de janvier 1913.

cient entre eux, *d'où l'on voit assez quelle grave altération peut recevoir la pureté de la Religion catholique.*

Plus près de nous, les Pères du Concile plénier de Québec, réprouvant les sociétés neutres, disent :

A force de fréquenter les milieux où l'erreur réclame et obtient tous les droits et tous les honneurs de la vérité, à force de respirer l'atmosphère d'indifférence religieuse créée par cette perpétuelle confusion, le catholique finira par en subir l'influence néfaste et par perdre l'intégrité de sa foi. A ce premier péril s'en ajoute un autre non moins grave. *On ne sait jamais sous quelles influences sont placées ces sociétés neutres.*

Une objection superficielle se présente tout de suite : si la Maçonnerie utilise l'espéranto, raison de plus pour nous de ne pas lui abandonner cette arme. Est-ce que nous renonçons à la sténographie, à la machine à écrire, à l'imprimerie, etc., parce que l'erreur s'en sert ?...

Toute comparaison pèche. L'assimilation que l'on croit établir n'est qu'apparente. Sténographie, machine à écrire, imprimerie, sont des moyens *matériels* de traduire la pensée *antérieurement* émise par quelque autre, tandis que, dit M. Bidegain, « l'Espéranto étant une langue, ou se disant tel, sert à formuler *immédiatement* la pensée de celui qui le parle. Il est un instrument *intellectuel* qui détermine, chez ceux qui l'emploient, des habitudes d'esprit spéciales et modifie, plus ou moins profondément, leur mentalité... Nous savons, pour notre part, que l'usage de l'Espéranto provoque la formation d'un état d'esprit très particulier. » — Une des caractéristiques de cet état d'esprit, ce serait le fanatisme que, paraît-il, l'espéranto développe chez ses tenants, toujours prêts à prendre feu.

Après cela, on ne sera pas surpris de la conclusion de M. Bidegain :

Tout ce que nous savons de l'Espéranto nous autorise à penser qu'il constitue une machination nouvelle de l'Ennemi. En s'alliant, pour en vulgariser l'usage, aux israélites et aux anarchistes, les catholiques servent, croyons-nous, la plus détestable des causes ; ils aident à forger une arme qui, demain, sera dirigée contre eux [1].

VII. — D'autres (à leur tête feu le professeur russe Novicov) ont proposé d'adopter, comme langue universelle, le français : chimère, vu la mentalité actuelle de certaines gens. — D'autres songent encore au latin, qui jadis fut la langue de la diplomatie, la langue universelle aussi de la philosophie et des sciences, et qui reste la langue de tous les esprits cultivés, et la langue toujours, non pas de l'Eglise *sine addito* (ne disons pas cela, qui choque les catholiques orientaux), mais, hormis les chrétientés orientales, la langue de presque toute l'Eglise, en pays de missions comme en pays de hiérarchie établie.

Et si le latin n'était pas une langue aussi éminemment d'Eglise, nul doute qu'elle ne ralliât la généralité des suffrages.

Resterait à s'accorder sur la question de la prononciation latine. Question brûlante, surtout pour nous en France. Entre les autres pays, il y a des divergences, et sérieuses, mais pas assez radicales pourtant pour empêcher absolument qu'on se comprenne. Un Allemand et un Italien, par exemple, prononçant le latin chacun à sa manière, arriveront à s'entendre. Un Français, avec ses *u* aigus, ses nasales, et surtout son absence d'accentuation, ne sera compris nulle part [1].

Se réformer, c'est très bien. Mais comment ? et quelle prononciation adopter ? La question se pose, non pas seulement entre nous, gens d'Eglise, mais dans l'Université, où déjà nombre de professeurs de Facultés et de Lycées ont mis de côté la prononciation érasmienne pour prendre la prononciation dite cicéronienne : *c* toujours dur (comme notre *k*), même devant les voyelles *e* et *i* ; *g* toujours dur également ; *t* toujours dur (comme dans le français *terre*), même devant *i* suivi d'une d'une voyelle, *gra-t-ia* (comme dans le français *moitié, nous portions*) ; *s* toujours dur (notre *ç*), jamais le son de notre *z* ; *v* consonne, son intermédiaire entre celui de notre consonne *v* et notre *ou* français, à peu près le *w* anglais, c'est-à-dire le son *ou* légèrement fricatif ; *œ* se prononçait *a é*, mais d'une seule émission de voix ; *œ*, *o é*, d'une

[1] Le travail de M. Bidegain, dans la revue citée, est très développé (p. 851-877). Nous en avons donné ce bref aperçu, à titre documentaire. — Nos lecteurs peuvent se souvenir que déjà des préoccupations analogues se sont fait jour en milieux catholiques : voir *Revue pratique d'Apologétique* du 1[er] septembre 1909, article reproduit ici *Ami* 1909, p. 1020.

La même *Revue internationale des sociétés secrètes* (n° du 15 déc 1912) signale l'apparition d'un nouveau périodique mensuel : *Le Symbolisme*, fondé (oct. 1912) par le F∴ Oswald Wirth, qui est « incontestablement le Franc-Maçon le plus instruit et le mieux initié que nous ayons en France. » — Indication à retenir.

[1] On cite encore, comme plus défectueuse que la nôtre, la prononciation anglaise du latin. Mais cette prononciation, qui est ridicule en effet, est à l'usage surtout des Collèges et Universités : « Les catholiques anglais, dit M. C. Couillaut (p. 50), prononcent le latin d'une façon assez semblable à la manière italienne. » Même dans les Universités anglaises, à Oxford, à Cambridge, j'ai entendu dire que l'on revenait à la prononciation savante, à la soi-disant prononciation cicéronienne du latin.

M. Couillaut est l'auteur d'un bon livre sur cette question, honoré d'une Lettre du cardinal Merry del Val et précédé d'une préface de Dom Pothier : *La Réforme de la Prononciation latine*, in-12 de XIII-174 p., 2 f. 50, Paris, Bloud. On y trouvera les données les plus complètes sur les diverses prononciations modernes, et un exposé des vues des érudits sur la prononciation antique. Ces vues, M. Couillaut les adopte : elles ne sont pas adoptées universellement ; et pour notre compte nous ne les partageons pas, du moins sous la forme absolue et tranchante qu'on leur donne par exemple au Collège de France.

M. Couillaut vient de publier encore : *Règles de la prononciation romaine du latin*, en 2 pages qui donnent tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur la question, au point de vue pratique : l'exemplaire 0 f. 05 ; la douzaine, 0 f. 25 ; le cent 1 f. 50 (chez l'auteur, M. Camille Couillaut, à Villefranche-St-Phal, Yonne). — Voir aussi : *Remarques pratiques sur la prononciation romaine du latin*, par dom Jeannin, 16 p., 0 f. 30, Paris, Bonne Presse ; — et *La prononciation normale du latin*, par M. J. V., ancien professeur de grec et de latin : Première Partie : *Prononciation des lettres et accentuation*, in-8 de 80 p., 0 f. 75 (adresser les demandes à M. J. V., via Santa Chiara, 42, Rome).

seule émission de voix également; *u, ou ; au, a ou*, d'une seule émission de voix ; *eu, éou*, d'une seule émission de voix ; etc.

Voilà quelques-uns des points les plus saillants de ce que l'on prétend avoir été la prononciation de l'âge classique.

Mais d'abord, tout cela est loin d'être certain. Ce sont des conjectures ou des déductions plus ou moins plausibles ; mais les critiques ne sont pas d'accord, et disputeront sans doute longtemps encore. Cet été même de 1912, ils proposaient la réunion d'un Congrès pour examiner en commun la question et essayer de fixer les résultats acquis.

Ensuite, toute controverse fût-elle dirimée, et à supposer que nous connaissions exactement la prononciation qui fut celle de Cicéron, pourquoi la rétablir ? Cicéron ne prononçait probablement plus comme avaient prononcé, cent ou cent cinquante ans avant lui, Térence ou Plaute ; et ce qui est sûr, c'est que, déjà au temps de Quintilien († vers 120 après J.-C.), la prononciation avait évolué depuis Cicéron. Et même ceux des critiques qui veulent rapprocher le plus possible de nous la date où s'est établie la prononciation italienne actuelle, reconnaissent bien qu'elle était déjà usitée au temps de Constantin, c'est-à-dire au début du IVe siècle. Allez-vous donc maintenant installer, dans nos chaires de grammaire latine, autant de prononciations diverses du latin qu'il y a eu de siècles de la littérature latine ? Qui a jamais songé à infliger à aucune langue ces procédés pédantesques ? Est-ce que nous prononçons, nous, le français comme on faisait au XVIIe siècle ? Les contemporains de Bossuet prononçaient « *roué, loué,* » et non pas « *roi, loi,* » comme nous faisons ; La Fontaine ne comptait que deux syllabes pour notre mot *sanglier* (san-lier) ; quantité de lettres qui ne sont qu'étymologiques n'étaient pas prononcées (dans des mots comme : *abrupt, fils, legs*, etc.; aujourd'hui nous avons tendance à tout faire sonner, et le jour vient peut-être où prononcerons *domp-ter, exemp-ter*, etc.). Allons-nous nous mettre à lire saint François de Sales avec son accent savoyard, qui était très prononcé, paraît-il ? ou de Bonald avec l'accent aveyronnais, et Thiers avec l'accent de Marseille ?

La prononciation d'une langue vivante évolue toujours, comme la langue elle-même, et comme l'orthographe aussi. On restaure bien, dans des éditions qui sont pour la curiosité des critiques, l'orthographe de notre XVIIe siècle français ; mais personne n'imagine de la remettre en vigueur dans l'usage courant (et encore les critiques même les plus férus de minutie critique n'auront jamais la fantaisie de rétablir, dans une édition imprimée, l'orthographe de Bossuet, qui était épouvantable et comparable à peine à celle de la plus illettrée de nos cuisinières, — du moins pour ce que Bossuet a écrit avant son préceptorat, avant que ses fonctions auprès du Grand Dauphin l'eussent mis en mesure d'apprendre la grammaire).

Pour les critiques, le latin peut être une langue morte ; pour nous, non. Il a toujours été, dans l'Eglise romaine, une langue vivante ; et c'est là, à Rome, dans le pays où il est né et s'est développé et n'a cessé d'être parlé, c'est là que sa prononciation a le plus de chances d'avoir subi l'évolution la plus insensible et la plus naturelle, la plus conforme aux lois instinctives de la phonétique. Et c'est pourquoi, — mise à part notre prononciation française du latin, laquelle n'a rien d'évolutif et a été créée de toutes pièces, de façon purement artificielle, au XVIe siècle, — entre toutes les divergences qui se sont accusées au cours des siècles dans la prononciation latine à travers les différents pays, c'est le bon sens même qui nous indique de nous tenir à la manière romaine.

C'est ce qu'avaient compris et ce que font depuis de longues années les Bénédictins de Solesmes. C'est ce qu'ont fait à leur suite tous les amis de la tradition grégorienne. C'est ce qu'on a fait à la *Schola cantorum* de Paris depuis son origine (c'est-à-dire depuis plus de vingt ans) et dans nombre de maîtrises où l'on se pique d'art et de goût, dans des paroisses même de campagne. Et tout le monde trouvait cela très bien.

Tout le monde le trouvait très bien, jusqu'au jour où le Pape parla (Bref du 10 juillet 1912 à Mgr Dubois, archevêque de Bourges). Alors ce fut, dans certains milieux, une levée de boucliers. Un « curé de campagne » en écrivit même au *Temps* (6 août 1912) pour expectorer son indignation « contre cette audacieuse emprise sur le goût français et notre patrimoine national. » Laissons cela. Aussi bien, ce ne sont que des voix isolées. Mais il est fâcheux qu'elles aient trouvé où se faire entendre. Elles révèlent non pas seulement de la sottise, mais un funeste état d'esprit. On s'est tu, et même on a admiré, tant que cette prononciation romaine n'a chanté que sur des lèvres d'artistes dont d'ailleurs tout le monde s'arrachait les échos, ou encore tant que la réforme de « notre goût français » n'a été réclamée que par des professeurs d'Universités. On a reconnu à tout le monde droit de parler, sauf au Pape.

Et qu'a-t-il donc dit de si « audacieux, » ce Pape ? Oh ! avec quelle délicatesse extrême il a procédé ! — « Que la prononciation de la langue latine *se rapproche de plus en plus* de celle qui est usitée à Rome. » — Et cela même, il n'en fait pas un ordre : simplement il formule une joie, une espérance, un vœu : — « Nous apprenons avec un vif plaisir que cette réforme s'est déjà répandue en beaucoup d'endroits... Nous souhaitons... Nous espérons... »

Ce vœu du Souverain Pontife, il n'est d'ailleurs qu'une réponse : il était provoqué par une supplique instante que l'archevêque de Bourges avait

acceptée sous son haut patronage et qui en quelques semaines s'était revêtue d'un millier de signatures de grégorianistes français. On y lisait notamment [1] :

... L'immense majorité des grégorianistes français, comme en fait foi l'instante et vaste prière déposée aux pieds de Votre Sainteté, considèrent la prononciation romaine comme nécessaire pour la restauration intégrale des mélodies liturgiques...

Aussi, avec les précieux encouragements d'un certain nombre de NN. SS. les Evêques, avons nous entrepris de travailler à la diffusion en France de la prononciation romaine du latin, réforme qui nous donnerait la parfaite unité liturgique, vœu constant de l'Eglise. Lorsque, en effet, les évêques, les prêtres et les fidèles de France prononceront la langue liturgique comme leur Père bien-aimé, le Pontife romain, alors vraiment seront réalisées ces paroles de l'Ecriture : *Ecce unus est populus et unum labium omnibus.*

Déjà, sous l'impulsion de la restauration de la liturgie et du chant, beaucoup de religieux français ont adopté la prononciation romaine, tels les Bénédictins, les Chartreux, les Franciscains, etc.; la réforme, en outre, s'accentue chaque jour non seulement dans les *scholæ cantorum*, mais encore dans les cathédrales, dans les grands séminaires, dans les établissements d'enseignement et même dans les simples paroisses de campagne. Un désir exprimé par Votre Sainteté lui assurerait très promptement le succès.

Ce désir, nous Vous supplions, Très Saint Père, avec toute l'ardeur de notre conviction, fruit de notre longue et patiente expérience, de l'exprimer hautement en faveur des grégorianistes français.

Un des points de la prononciation romaine contre lesquels on s'est le plus gendarmé, c'est le fameux *tch* (*c* devant les sons *e* et *i*). On s'en est égayé. Faute de mieux, on a manié cette arme du ridicule qui en pareille matière est si pitoyable : rien n'est plus facile que de ridiculiser une prononciation étrangère, mais aussi rien n'est plus dépourvu de sens et de toute portée. — D'autres, qui se piquent de philologie, ont cru trancher la question en rappelant que Plutarque a transcrit *Cicero* en Κικέρων : donc, les Latins prononçaient *Kikero*... Oui, à supposer que les Grecs aient prononcé ce kappa comme notre k : mais la question est de savoir comment les Grecs prononçaient le κ. En grec moderne [2], ils le prononcent comme notre *K* devant les sons *a, o, ou;* mais devant les sons *e, i*, le κ s'adoucit et se prononce à peu près *Kj* ou *Ki :* κεφαλή Kjefali, κύριος Kjirios, καί Kjé, etc. (il y a, en France, des coins de Bretagne où notre *c* dur se prononce d'une façon assez analogue à celle-là).

A quelle époque remonte cette prononciation du κ grec devant les sons *e, i?* Voilà ce que nous ne savons pas. Mais il est sûr que, du temps de Lucien (qui vivait au IIe siècle après J.-C.), ce κ était déjà sujet à des flottements phonétiques. Nous en avons un indice dans le procès amusant que Lucien (dans son Δίκη φωνηέντων) fait intenter par le Σ au Τ : le Σ fait reproche au Τ de se planter dans un mot comme Κῦρος à la place du Κ et d'en faire ainsi Τῦρος (se rappeler que l'υ grec se prononçait déjà alors *i)* : la plaisanterie n'aurait pas de sens si le κ grec n'avait pas eu dès ce temps-là, dès le temps de Lucien, une prononciation d'où la dentale n'était pas exclue.

Un autre phénomène intéressant, et qui milite en faveur du *tch* (ou tout au moins contre le *c* dur), ce sont les permutations, si communes en latin, entre les désinences *cio-tio, cia tia*, etc. : *etiam-eciam, solatium-solacium, conditio condicio, definitio-definicio, mundities-mundicies, Mutius-Mucius, Siccius-Sittius, Marcius-Martius*, etc. On trouve même *adgentes* pour *agentes.* On trouve tout cela dès le temps de Varron (contemporain de Cicéron). Varron a aussi des étymologies curieuses : il dérive *seges* de *satus* (ce qui indiquerait une dentale avant ce *g);* il dérive *feciales* de *fides* (donc encore une dentale avant ce *c) : feciales*, dit-il, *quod fidei publicæ inter populos præerant.* — Muratori a recueilli une inscription qui est probablement de l'an 23 av. J.-C. et où nous lisons *unzias* pour *uncias :* qu'est ce que ce *z ?* — Autre inscription dans Maffei, d'époque plus tardive, où *pretio* est transcrit en grec πρεκειω : si ce κ grec avait été si dur, est-ce à lui que l'on aurait recouru pour transcrire ce *tio ?*

Ici nos critiques m'arrêtent, et prétendent que ce *t*, dans ces formes *tio, tia*, etc., se prononçait dur : *gra-t-ia.* Mais sur ce *ti* suivi d'une voyelle, nous avons des indications fournies par les grammairiens. — Par exemple, c'est Consentius, grammairien gaulois du IVe siècle, qui reproche aux Grecs d'ajouter ce *z* au *ti* même quand ce *ti* n'est pas suivi d'une voyelle, par exemple, de prononcer *optsimus* pour *optimus.* C'est donc que ce *z* était la règle quand *ti* était suivi d'une voyelle ! Et c'est précisément ce *z* que la prononciation romaine fait entendre *(gratia-gratçia).* — De même Pompeianus, grammairien africain (probablement du Ve siècle), écrit : « *Quotienscunque enim post* ti *vel* di *syllabam sequitur vocalis, illud* ti *vel* di IN SIBILUM *vertendum est. Syllaba non potest consentire ad sibilum, si præcedat* s *littera, quoniam* s *ipsa sibilum habet.* » Voilà bien le sifflement italien de *ti* suivi d'une voyelle et qui, pas plus dans la Rome d'aujourd'hui qu'au temps de Pompeianus, ne se fait entendre

[1] En lire le texte complet dans *Revue Grégorienne* de sept.-octobre 1912. — Cette Revue, qui porte en soustitre : *Etudes de chant sacré et de liturgie*, a été fondée au commencement de 1911 et paraît tous les deux mois sous la direction de MM. Gaborit (chanoine maître de chapelle de la cathédrale de Poitiers) et N. Rousseau (prof. au Grand Séminaire du Mans), avec le concours des Bénédictins de Solesmes (Paris et Tournai, Desclée : abonnement annuel, 3 f. 50 pour la France et la Belgique ; 4 f. pour les autres pays). Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. l'abbé Delaporte, professeur à la Maîtrise de Chartres.

[2] Le grec moderne, ou néo-grec, offre beaucoup de différences avec le grec classique. Cependant c'est toujours le grec. C'est la langue des gens cultivés, du Parlement, de la plupart des journaux. — Outre le grec moderne, il y a le romaïque, mais qui n'est plus du grec du tout : c'est une langue dérivée du grec, à peu près comme nos langues romanes sont dérivées du latin. Le romaïque est la langue du peuple, et volontiers aussi la langue des poètes (on dit que c'est la langue des plus grands poètes d'aujourd'hui).

quand ce *ti* est précédé de *s*, *x* ou *t*. Quant à ce sifflement de la syllabe *di* dont parle Pompeianus, il a disparu de la prononciation actuelle : mais n'est-ce pas là que nous trouvons l'explication du phénomène phonétique qui a dérivé *giorno* de *diurnus*, et *oggi* de *hodie ?*

Entre le *c* et le *g*, il y a toujours eu certaine similitude de destinées : le γ grec se prononce dur devant les sons *a, o,* et s'adoucit en *j* ou *i* devant les sons *e, i :* γυναῖκα, prononcez (en grec moderne) *jinéka*. En latin, ces deux lettres *c* et *g* ont dès l'origine permuté volontiers l'une avec l'autre, non seulement devant les sons *a, o, u : Sigambri-Sicambri, gamelus-camelus, gurgulio-curculio, negotium* (de *nec-otium*), *negligo* (de *nec-lego*), *congordia-concordia*, etc., — mais aussi devant *e, i :* on trouve *vicesimus* et *vigesimus ; centum* donne, dans ses dérivés, *quadringenti, quingenti :* cf. Varron, dans son étymologie de *cervus : Cervi, quod magna cornua gerunt,* GERVI, G *in* C *mutavit,* UT IN MULTIS. Sous l'empereur Claude (41-54 ap. J.-C.), on rétablit à Rome la *Columna rostrata*, mais en respectant l'ancienne orthographe : on écrit *lecione* pour *legione, macistratos* p. *magistratos, exfociunt* p. *exfugiunt, pucnandod* p. *pugnando, Cartacinienses* p. *Carthaginienses*, etc.

Il y a le *gn* latin, que nous prononçons dur (*mag-nus*) et que les Italiens prononcent doux (comme dans notre mot *agneau*). Or, dans les langues dérivées du latin, ce *gn* latin a partout donné un son doux : le *gn* italien, l'espagnol *n* [1] (se prononce comme notre *gn* français), le portugais *nh*, le provençal *nh*, le roumain *mn*.

Combien il s'en faut que l'argument tiré des transcriptions grecques de mots latins soit décisif, c'est ce que montrent certaines variantes dans la transcription du latin V : p. ex., *Aventinus* se transcrit, en grec, 1° et le plus souvent, Ἀβεντῖνος (on sait que le β grec se prononce *v*), 2° Αὐεντῖνος (se rappeler aussi que la diphtongue grecque αυ se prononce *av* devant les voyelles et devant les labiales et les liquides, *af* devant les autres consonnes), mais 3° aussi Ἀουεντῖνος. De même, pour *Vergilius*, on trouve Οὐεργίλιος à côté de Βεργίλιος ; pour *Valerianus*, Οὐαλεριανός à côté de Βαλεριανός ; etc.

Il y a deux mots, dans la prononciation romaine, où le *h* se prononce *k* : *mihi* et *nihil*, prononcez *miki* et *nikil*. Or, c'est là encore une prononciation d'origine très ancienne : dans une inscription sicilienne de l'an 175 après Jésus-Christ, nous trouvons une fois *mihi* et deux fois *michi*, faute d'orthographe qui se répète souvent (pour *nihil* également) dans les inscriptions de date postérieure et qui rend témoignage de la prononciation. Car, au moins sur les lèvres populaires, le *ch* se prononçait *c* dur (on trouve même *ch* pour *g*, p. e., dans une inscription découverte non loin de Cattaro : *membra defatichata*, pour *defatigata*).

[1] Comme dans *senor*.

D'autre part il est probable que ce *ch*, qui est rare en latin proprement dit et qui est venu du grec, prenait, sur les lèvres des Grecs cultivés, le son du χ grec (qui aujourd'hui a deux prononciations, l'une, palatale, et l'autre, gutturale, comme le *ch* allemand, avec cette différence qu'en allemand c'est la voyelle précédente qui détermine le choix entre l'une ou l'autre de ces deux prononciations, *ich* ou *nach*, tandis qu'en grec c'est la voyelle suivante, χείρ, ἔχω).

Cet adoucissement du *c* et du *g* devant *e* et *i* s'est produit, non pas seulement en latin, mais dans les langues dérivées du latin : on le sait assez pour le français, l'italien, l'espagnol ; en roumain aussi, *c* et *g* devant les sons *e* et *i* se prononcent *tch* et *dch* : latin *quinque*, roumain *cinci*, prononcez *tchintch ;* lat. *facit*, roum. *face*, prononcez *fatche*. Mais par exemple, si *e* et *i* prennent le son *ou* (ce qui arrive), alors *c* et *g* gardent leur prononciation dure : latin *jacens*, roumain *zacend*, prononcez *sekound*.

Et non seulement dans les langues dérivées du latin, mais un peu partout : en suédois, le *k* se prononce *tj* (ou même simplement comme le *ch* palatal allemand) devant *e, i, y, ä, ö :* suédois *känna* (connaître : all. *kennen*), pron. *tjänna ;* suéd. *kyrka* (all. *Kirche*), pron. *tjyrka ;* suéd. *kör* (all. *fahren*), pron. *tjör* (et déjà, dans l'orthographe suédoise réformée, on écrit *tjänna* p. *känna*, etc.). (Exception faite pour les mots d'origine étrangère, où le *k* garde le son dur : *paket, anarki, kokett*, etc.).

En sanscrit, le c palatal se prononce *tch* ; le *j* palatal comme l'anglais *j* dans *just* (du moins c'est la prononciation classique des Universités : car, sur la vraie prononciation sanscrite bien des doutes subsistent encore).

En turc, le *dchim* (notre *g*) se prononce comme *gi* italien dans *giorno ;* le *k* (même devant *a, o, u*), comme le κ grec devant ε, ι.

En hongrois (langue sœur du turc), le *c* se prononce toujours comme le *z* allemand (*ts*) ; de même le *cz ;* — le *cs* hongrois = le *tch* italien.

En hébreu, le *caph*, qui est toujours prononcé dur par les Juifs des autres pays, se prononce au contraire *tch* chez les Juifs de Syrie. — De même le *ghimel*, prononcé dur ailleurs, se prononce *dch* en Syrie.

En néo-syriaque, le *gamal* (hébreu *ghimel*) muni d'un certain accent, se prononce *dj ;* le *cap* (hébreu *caph*) muni du même accent, *tch*.

En arabe, le *dshim* (héb. *ghimel*) se prononce toujours *dch ;* mais en Egypte on continue à le prononcer *g* dur (ce qui représente probablement la prononciation la plus ancienne), tandis qu'en Syrie on le prononce souvent (pas toujours) doux comme le français *j*.

Inutile d'allonger ces remarques [1]. On voit assez

[1] Voir, pour l'étude de ces questions de prononciation, la célèbre collection Hartleben, *Bibliothek der*

la tendance de toutes les langues à adoucir la prononciation des lettres *c* et *g*. Mettons que ces lettres aient toujours été dures dans le latin primitif : elles se sont, en tous cas, adoucies d'assez bonne heure ; et l'adoucissement qu'elles prennent dans la prononciation romaine actuelle a derrière lui une tradition qui le met au-dessus de certaines moqueries. Nous nous en tenons d'ailleurs au point de vue que nous avons marqué au début de ce chapitre. La réforme de la prononciation d'une langue vivante n'est point affaire aux critiques ; et les quelques remarques que nous venons de faire sont là seulement pour montrer que les certitudes de la critique ne sont pas aussi claires qu'on a voulu le dire.

VIII. — Et pour se reposer de cette aride phonétique, on lira maintenant (dans *Femme contemporaine*, août-septembre et octobre 1912) la charmante conférence de J. Pravieux : *Les femmes doivent-elles apprendre le latin ?* J. Pravieux répond par une affirmative dûment motivée : « Une jeune fille n'a rien à perdre, et tout à gagner à l'étude du latin. [1] »

Nos jeunes filles prennent un grand intérêt à l'antiquité latine, puisque c'est pour un auditoire où jeunes filles et dames sont la majorité et donnent le ton que la *Revue Française* a organisé cet hiver une magnifique série de conférences sur le *Siècle d'Auguste* : phénomène qui l'autre jour inspirait à un grand journal du soir un article justement intitulé : *La renaissance de la culture latine*. Nous recommandons vivement à nos lecteurs ces Conférences qui paraissent *in extenso* dans la *Revue Française* depuis le 15 décembre dernier.

M. Hays *(Revue du Clergé français*, 15 nov.), dans un article sur les *Manuels scolaires récents*, signale justement la *Bibliothèque d'Education*, Paris, rue de Cluny, 15, « société fondée par les instituteurs pour la propagande laïque » et qui s'est toujours signalée par le caractère violemment anticatholique de ses publications. Elle a édité les Manuels (condamnés) de Calvet et de Primaire. Elle a pour organe la *Revue de l'Enseignement primaire*, socialiste et anticléricale. Elle entreprit jadis d'éditer le fameux *Catéchisme républicain* en tête duquel on lit cette déclaration suggestive :

« Ce n'est pas seulement l'Eglise qu'il faut abattre : il faut tuer Dieu. »

L'Instituteur français, « organe des intérêts de l'enseignement primaire », a publié ceci (nº du 10 nov. 1912), sous la signature de son directeur M. Th. Legrand, en réponse aux mensonges gouvernementaux de MM. Guisthau et Cie :

On répète à l'envi, dans les sphères officieuses, sinon officielles, que les instituteurs syndicalistes, que les éducateurs « révoltés » ne constituent qu'une minorité infime.

...En ce qui concerne la composition du personnel primaire de la Seine, sur les 7.000 instituteurs et institutrices qu'il comprend, il n'en est guère que 1.800 qui désavouent les théories syndicalistes. Et encore, combien d'hésitants, combien de peureux, combien de trembleurs parmi ces 1.800 !

...La vérité, c'est que ce ne sont point les instituteurs syndicalistes ou syndicalisants qui constituent une minorité. Ce sont les autres, c'est nous !

Recrutement sacerdotal du 25 nov., travail développé, très fouillé et très élevé, de M. Jourdan (directeur du Petit Séminaire de Meaux) sur *le rôle de la littérature dans la formation du prêtre*. Dans l'enivrement de la découverte des sciences philosophiques et théologiques, le jeune Séminariste est trop porté à faire fi des belles-lettres dont il s'est enchanté jusque là. Ceci, c'est étroitesse d'esprit. Léon XIII écrivait aux évêques de France, à propos de la formation du clergé : — « C'est le propre des belles-lettres, quand elles sont enseignées par des maîtres chrétiens et habiles, de développer rapidement dans l'âme des jeunes gens tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage de l'élégance et de la distinction. » Tout le travail de M. Jourdan est pour nous montrer par le menu comment cette indication de Léon XIII doit trouver son application pratique et féconde dans le régime intellectuel de nos Grands Séminaires.

Chroniques de la Manécanterie : on y commence, nº de décembre, un travail plein de vérités à la fois liturgiques et esthétiques, et très opportunes à rappeler, sur *la décoration des églises*.

Jahrbuch für Philosophie u. spekulative Theologie, fasc. I de 1913 : excellent travail de dom Feuling sur *Henri Bergson et le thomisme* (on a commencé, en 1909, la traduction des œuvres de Bergson en allemand : la même année, paraissait à Iéna le livre de Steenbergen, *Henri Bergsons intuitive Philosophie)*. — Dans ce même fascicule du *Jahrbuch*, *Roger Bacon und seine Gewährsmänner*, par le P. Manser, O. P. ; — *Der Begriff des Guten und Bösen nach Thomas v. Aquin u. Bonaventura* par F. Wagner, docteur en phil. et théol. (Breslau) ; etc. — Sur Bergson, voir encore, dans *Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée* (organe de la Société alchimique de France), novemb. 1912, ces lignes d'un philosophe qui n'a d'ailleurs rien de commun avec nous, qui est moniste, M. Jollivet-Castelot :

Le bluff domine notre siècle. Il régente le spiritisme, la théosophie, l'occultisme, ramassis écœurant de bille-

Sprachenkunde (Hartleben's Verlag, à Leipzig, à Vienne et à Budapest). On y trouvera des Manuels précis non pas seulement pour les langues anciennes ou modernes des peuples civilisés, mais même pour les dialectes des tribus africaines.

Voir notamment, pour ce qui est des divergences dans la prononciation de l'hébreu entre Juifs de Maroc, de Syrie, de Turquie, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne et de Russie, le petit volume intitulé *Hebräische Conversations-Grammatik*, par J. Rosenberg ; — et pour le néo-syriaque, *Lehrbuch der neusyrischen Schrift-u. Umgangssprache*, par le même.

[1] Sur cette question du latin dans l'enseignement secondaire des jeunes filles, l'excellente revue *L'Enseignement chrétien* a commencé (décembre 1912, article de M. Mouchard ; janvier 1913, article de M. Calvet) une série d'études qui promettent d'être du plus pratique intérêt.

vesées, de recettes de sorciers et d'évocations charlatanesques ; ... il s'étale au sein des doctrines scientifiques et philosophiques revêtues de noms pompeux, d'oripeaux criards qui cachent leur nullité ou leur vétusté !

Le bergsonisme, par exemple, est la philosophie à la mode. M. Bergson, beau parleur, amateur de vocables incertains, a su conquérir le succès en passant avec adresse par la sensibilité des dames. La médiocrité de ses théories les rendrait pourtant inacceptables si l'on se donnait la peine de penser. Mais voilà le point capital. Il ne faut plus penser.

La pensée profonde, vaste, analytique en même temps que synthétique, par son effort puissant, est détrônée, chassée, en faveur de l'intuition.

Comprenez-vous, ô mesdames ! pardon, sentez-vous ? il ne s'agit plus que d'ouvrir toute grande l'âme aux effluves de l'inconscient, du subconscient, que sais-je encore. La vérité, paraît-il, se révèle dans les ardeurs de l'impression, dans la partie sensuelle de l'instinct. Elle est mystique, elle est subite, elle inonde, envahit, contraint, angoisse, puis charme jusqu'à l'extase...

Le bergsonisme a le tort de n'être que le triomphe de l'intuition, c'est-à-dire de l'instinct ou de la sensibilité. Or ce n'est là qu'une faculté incomplète, l'éclair du génie, la lueur des gens vulgaires, le sens directeur de tous les êtres et de tous les animaux, que l'intelligence seule peut déterminer et fixer au moyen de la raison ferme ...Sentir et comprendre sont deux.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il y a un peu plus d'un an, une orpheline, espagnole de naissance, et pensionnaire dans un couvent de notre ville (Amérique du Sud), sortit pour aller se marier au civil et au religieux ; mais le mariage civil accompli, le cortège s'en fut à la maison conjugale, et depuis lors impossible de décider l'époux à se marier à l'église. Lui, impie et incrédule depuis de longues années, paraît avoir donné un vrai consentement matrimonial, avoir fait sérieusement son contrat. Du P. Marc, n. 2091 et n. 2086-2°, je conclus qu'on pourrait recourir à la *sanatio in radice ;* ici l'Officialité diocésaine regarde la chose comme nouvelle, impossible, contraire à la doctrine sur le mariage civil.

Que pensez-vous de l'idée du P. Marc et de son application à mon cas ? Votre solution sera pour moi d'un grand poids.

R. — La *sanatio in radice* d'un mariage purement civil à son origine n'est ni *nouvelle*, ni *impossible*, ni *contraire à la doctrine de l'Eglise*. Nous nous étonnons qu'on ait pu, dans les milieux canoniques autorisés et instruits dont vous parlez, prononcer de semblables paroles. La vérité est qu'il y a lieu ici de distinguer soigneusement le *droit* et le *fait*, la thèse spéculative et les conditions pratiques de son application.

Il est d'enseignement commun parmi les canonistes que le mariage civil peut être objet d'une *sanatio in radice*, pour cette simple raison que rien ne s'y oppose dans ce cas-là plus qu'en tout autre, quand, bien entendu, le mariage a été dès le début aussi valide qu'il pouvait l'être naturellement, par vrai consentement mutuel, en dehors de l'obstacle dirimant dispensable qui l'a empêché d'être légitime devant l'Eglise en passant à l'état de sacrement ; et aussi, bien entendu, sous la condition, commune à tous les cas analogues de *sanatio in radice*, que le consentement persévère des deux côtés au moment de la dispense. Ces conditions de droit commun, seules nécessaires et suffisantes, peuvent se réaliser dans le mariage civil. Donc aussi la dispense *in radice*.

En fait, on l'accorde très rarement, et cela, semble-t-il, surtout pour deux sortes de raisons : les unes intrinsèques, les autres extrinsèques.

La première se tire de ce que le vrai *consentement matrimonial*, au sens plein et contractuel (indissoluble) du mot, n'est pas facile à prouver ; qu'il y a lieu même de présumer aisément son absence, les gens qui se marient civilement, et refusent de se marier religieusement, ne voyant d'ordinaire dans cet acte qu'une pure formalité ou cérémonie civile, toute de surface et d'effets légaux, et non l'union profonde, spirituelle, indissoluble, qui constitue devant la seule loi naturelle l'essence même du contrat de mariage. Aussi, en cas de dispense à solliciter, faut-il d'abord établir le caractère du consentement donné *ab initio*, et prouver qu'il a bien été tel qu'il aurait suffi, à cette heure-là, pour le mariage-sacrement, si un empêchement dirimant n'avait été là, à côté, pour le rendre canoniquement invalide.

Ajoutons que la persévérance dudit consentement matrimonial sérieux, au moment de la dispense, n'est pas non plus facile à présumer, ni à prouver, chez des gens aussi peu délicats en fait d'idées et d'intentions droites sur le vrai caractère du mariage, trop disposés, par les circonstances anormales et fragiles de leur union, à ne s'y tenir que pour des raisons temporaires de décence relative, de crainte ou d'humaine fidélité provisoire, peut-être simplement de situation sociale ou d'intérêts d'ordre purement matériel.

Au point de vue *extrinsèque*, l'Eglise a aussi de fortes raisons de ne pas se prêter à cette sorte de *sanatio in radice*. D'abord, pour elle, le mariage civil ne jouit pas de ce qu'on appelle en droit le privilège de l'apparence, *species matrimonii*. C'est à ses yeux un pur concubinage. Rien donc qui l'incite à l'indulgence, comme dans les autres cas où un mariage, loyalement contracté devant elle, en toute révérence extérieure de son droit, s'est trouvé nul pour une cause où le respect de sa loi n'est pas publiquement compromis.

Et puis, toujours pour le dehors, l'Eglise redoute le scandale possible dans la société fidèle, par le fait d'un replâtrage rétrospectif, qui pourrait avoir ce double effet : de paraître innocenter bien facilement de grands coupables, longtemps scandaleux, et de diminuer dans l'opinion publique l'horreur du mariage civil isolé, par la facilité qu'on aurait d'y porter remède après coup.

Or, quoi qu'il en soit de la *sanatio* théoriquement possible du mariage dont vous parlez, nous sommes bien d'avis qu'il y a très peu de chances de l'obtenir, et cela justement pour les raisons *de fait* que nous venons de rappeler brièvement,